

S.A.R.L A VOS CAPS !

Au capital de 1.500 €

Siège social 3 rue Paul Tavernier

77300 Fontainebleau

RCS MELUN 930 036 256

PROCES-VERBAL DE LA DECISION DE L'ASSOCIE UNIQUE GERANT DU 07 juin 2025

***Décision de poursuite de l'activité d'une société
malgré la perte de la moitié du capital social (PV de l'AGE)***

Le 07 juin 2025, Madame Astrid RONZEL, agissant en sa qualité d'associée unique et seule gérante de ladite société, a tenu son assemblée générale extraordinaire, ayant pour objet la question suivante : la nécessité de décider de la poursuite de l'activité de la société malgré des pertes au moins égales à la moitié du capital social.

Résolution unique

Après avoir pris connaissance du fait que les fonds propres de la société sont devenus inférieurs à la moitié du capital social, Madame Astrid RONZEL, associée gérante unique, décide de poursuivre l'activité de la société.

Il a été dressé le présent procès-verbal de tout ce qui précède.

Fait à Fontainebleau, le 07 juin 2025.



Certifié conforme à l'original